

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2019**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 17 juin 2019, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, M. BARDE, Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, DUPUIS, M. BOSSAN, Mme MATHIEU
Excusées :	Mmes SAINT-JEVEINT, PERRET
Pouvoirs :	Mme Cécile PERRET à Mme Edda GRASSET
Secrétaire de séance :	M. Jean-Louis PECHOUX

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2019 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



DEVIS SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Décision du 07/06/2019

Signature du devis DEVB- 027-2019 avec SAS A.S., de 4.950 € HT soit 5.940 € TTC pour la fourniture et la pose d'une surveillance vidéo au complexe sportif.

Signature du devis DEVB-028-2019 avec ETS DOLIOT, de 6.180 € HT soit 7.416 € TTC pour le tirage de lignes d'alimentation vidéo au complexe sportif (devis complémentaire au devis SAS A.S. n° DEVB-027-2019)

Signature du devis DEVB-029-2019 avec ETS DOLIOT, de 8.708 € HT soit 10.449,60 € TTC pour la mise en place de 2 kits de 8 caméras de vidéo-surveillance sur le site de l'école

Décision du 11/06/2019

Signature du devis DEVB-030-2019 avec GARAGE CRAUSAZ, de 22.000 € HT soit 26.400 € TTC pour la fourniture d'une tondeuse frontale complète Iseki



DELIBERATION 2019029 : GARANTIE FINANCIERE ACCORDEE A SEMCODA POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS PLS « ÎLOT RECORDON »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie financière, avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales – notamment celles relatives au plafond de la garantie, de la division du risque et au partage du risque - à SEMCODA pour un prêt PLS CONSTRUCTION pour un montant total de 380.000 € que cet organisme souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de construction « îlot Recordon ».

Les conditions de prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 : PLS Construction

LIGNE DU PRET 1 PLS CONSTRUCTION	
CARACTERISTIQUES	
Montant	159.700 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement
Durée de la phase d'amortissement	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du prêt 2 : PLS Foncier

LIGNE DU PRET 2 PLS FONCIER	
CARACTERISTIQUES	
Montant	91.200 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement
Durée de la phase d'amortissement	47 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du prêt 3 : CPLS

LIGNE DU PRET 3 CPLS	
CARACTERISTIQUES	
Montant	129.100 €
Durée de la phase de préfinancement	Sans préfinancement
Durée de la phase d'amortissement	40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %

Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

Ligne du prêt 4 : BOOSTER

LIGNE DU PRET 4 BOOSTER	
CARACTERISTIQUES	
Montant	14.000 €
Durée de la phase de préfinancement	Sans préfinancement
Durée de la phase d'amortissement	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
1 ^{ère} phase d'amortissement : Durée phase d'amortissement : Taux : Amortissement :	20 ans Fixe (Barème mensuel, à titre indicatif en mai 2019 :1.68%) Différé d'amortissement
2 ^{ème} phase d'amortissement : Durée phase d'amortissement :	30 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
Amortissement	Constant
Taux de progressivité d'amortissement	0 %
Révisabilité	Simple révisable

DELIBERATION 2019030 : GARANTIE FINANCIERE ACCORDEE A SEMCODA POUR LA CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS PLUS & 4 LOGEMENTS PLS « ÎLOT RECORDON »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie financière, à SEMCODA pour un prêt PLUS CONSTRUCTION, PLUS FONCIER, PLS CONSTRUCTION, PLS FONCIER, CPLS pour un montant total de 853.600 € que cet organisme souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de construction « îlot Recordon ».

Les conditions de prêt sont les suivantes :

	PLUS Construction	PLUS Foncier	PLS Foncier	PLS Construction	CPLS
Montant en €	129.000	47.000	325.600	107.700	244.300
Garantie	100 %				
Durée de la phase de préfinancement	De 3 à 24 mois maximum				
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Périodicité des Echéances	Annuelle				
Index	Livret A				
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 %		Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.04 %		
Révision du taux d'intérêt	A chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %				
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés				
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DLL)				
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du livret A)				
Révision du taux de progressivité	A chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %				

DELIBERATION 2019031 : ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts. La mairie pourra solliciter cet organisme dans le cadre de la mise en place de marchés publics.

Le versement d'une cotisation pour l'année 2019 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts est approuvé. Le montant est calculé sur la base de 0.25 €/habitant (pour 2365 habitants), soit 591.25 €.

DELIBERATION 2019032 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION DE CÂBLES ELECTRIQUES CHEMIN DE LA MONTA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une convention de servitude de tréfond à ENEDIS pour effectuer la mise en souterrain d'un câble d'environ 1850m de long et 3m de large, chemin de la Monta, nécessaire aux travaux de raccordements de la centrale photovoltaïque de la commune de Samognat.

DELIBERATION 2019033 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES CRINS D'IZERNORE – ANNEE 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à l'association les Crins d'Izernore en vue de la participation de six cavaliers du Cercle Hippique d'Izernore au Championnat de France Club de saut d'obstacles et de hunter qui se déroulera du 20 au 28 juillet 2019 au parc équestre fédéral de LAMOTTE-BEUVRON (41).

DELIBERATION 2019034 : ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL 729 GRANDE RUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le local commercial de la SCI LVMJ situé sur le lot N° 3 de l'ensemble immobilier sis 729 Grande Rue ainsi que les accessoires qui y sont rattachés pour un montant de 140.000 €, dans le cadre du projet de maison médicale sur la commune.

FINANCES

Le Conseil Municipal est informé que la commune percevra la somme de 84.881 € correspondant au montant du produit, pour l'année 2019, de l'imposition forfaitaire sur les pylônes.

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet détaillé du plan d'éclairage public « cœur de village tranche 2 » émis par le SIEA suivant détail ci-après :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	64.500 €
Soit montant HT	53.750 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT Syndicat	17.849 €
Participation du SIEA	10.709,40 €
Fonds compensation TVA	10.580,58 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	43.210,02 €

CHEMINS ET FORETS

Information au conseil municipal : la parcelle forestière de 9.000 m² sise « Sous roche » est gérée par l'ONF et comprend une plantation de 900 pieds de mélèzes.

Un hiver précoce ponctué de vents violents a fragilisé les plantations selon estimation ci-après :

- 300 arbres fortement penchés ou détruits
- 300 arbres « sauvables »
- 300 arbres en bon état

A ce jour, 4 options sont envisageables :

- Option 1 : Broyage total et plantation de 1400 pieds de pins sylvestre
- Option 2 : 20 % à sauver, 80 % à replanter
- Option 3 : 300 arbres à sauver
- Option 4 : laisser en l'état mais dégradation rapide à venir

L'ONF préconise l'obtention d'une subvention avec l'option 1.

Le Conseil Municipal est favorable à ce choix, toutefois il souhaite connaître l'avis de l'ONF pour une mixité des essences choisies notamment en intégrant des feuillus.

La proposition de l'ONF sera étudiée dès réception.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Bilan fin année scolaire 2018-2019 :

Les CM ont visité les traboules de Lyon et sont allés à l'opéra
Les CE ont visité la ville de Lyon
Les petites sections ont réalisé une action avec la FRAPNA
Plusieurs rencontres USEP ont été organisées.

Rentrée scolaire 2019-2020 :

Effectif : 247 élèves prévus (chiffre au 24 juin 2019)
Classe ULIS : maintenue avec un effectif de 6 à 8 élèves
Pré-rentrée des enseignants : vendredi 30 août 2019
Rentrée des élèves : lundi 2 septembre 2019

Projet de loi : en attente du vote du projet de loi rendant l'école obligatoire à partir de 3 ans et non plus à partir de 6 ans.

VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements, suite à versement de subvention, de l'association pédestre des Monts Berthiand et de l'association ACF Ain (Ambition Cyclisme Fémin'Ain).

VIE CULTURELLE

Bilan de participation aux Journées Nationales de l'Archéologie, organisées sous forme d'ateliers, les 15 et 16 juin 2019 :
Samedi 15 juin : 24 adultes et 17 enfants
Dimanche 16 juin : 27 adultes et 15 enfants
Public essentiellement local

Prochaine manifestation du musée : Journées Européennes du Patrimoine les 20 et 21 septembre.

HBA

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes sur la gestion de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville au cours des exercices 2011 à 2017.

TRAVAUX

RESTRUCTURATION CŒUR DE VILLAGE :

En cours : bordures rue du stade + église + parvis devant l'église
Installation du mobilier urbain devant la mairie

ENROBE CD18 : la route sera coupée 1 journée sur fin juillet (des fleurs d'Ize à la Chope)

TOITURE EGLISE :

En attente des conclusions des bâtiments de France et du cabinet d'ingénierie

Zinc imposé : discussion en cours pour du cuivre

Tuiles : en traditionnel pour les Bâtiments de France, demande des élus pour des tuiles écailles

Maîtrise d'œuvre : en attente

Prévoir ajout de 2 poteaux incendie (HBA)

CHAUFFAGE EGLISE :

En attente de la synthèse d'analyses des diverses propositions (3 entreprises consultées).

TRAVERSE DE PERIGNAT :

Consultation en fin d'année (voir réseaux eaux pluviales)

ECOLE MATERNELLE :

Problème de la verrière du préau intérieur (écoulement de « goudron »

Réparation ? Suppression de la verrière ?

Etude de faisabilité à prévoir

DOJO :

Demande de La Sportive Izernore pour l'installation de rideaux sur les fenêtres sud – problème d'éblouissement rencontré avec l'emplacement de la poutre (fixée au sol)

QUESTIONS DIVERSES

RENOVATION DE FAÇADES :

Demande d'une administrée pour connaître la participation de la commune aux travaux éventuels de rénovation de façade.

- Périmètre à définir
- Etude du nombre de façades concernées
- Fixer un pourcentage de participation (avec un plafond)
- Fixer un plafond de revenus
- Cahier des charges

Accord de principe du Conseil Municipal selon les modalités à définir

VITRAUX DE L'EGLISE :

Après le diagnostic établi par l'entreprise Thomas Vitraux, il ressort que l'état général est relativement bon, toutefois signalément :

- de 3 verrières en mauvais état,
- pour 7 vitraux : ventilations basses à installer,
- 2 baies font apparaître des cassures.

Demande de subvention à faire

OPERATION DAKOTA des 6 7 juillet 2019 :

Attribution de subventions

- : HBA 1.500 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 2.000 €

Commémoration du 7 juillet 2019 devant la mairie : 11h

INAUGURATION MAIRIE du 21 juin 2019 :

Un retour positif de la part des personnes présentes

